

AMNESTY INTERNATIONAL

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : EUR 01/004/2014
AILRC-FR
4 février 2014

Europe. Privés de leur identité Exemples de cas de personnes transgenres

Le rapport d'Amnesty International, *The state decides who I am: lack of legal recognition for transgender people in Europe*, décrit les violations des droits humains subies par les personnes transgenres quand elles veulent changer d'état civil.

Joshua est un homme transgenre né aux États-Unis, qui vit maintenant au Danemark avec son épouse danoise et ses enfants issus d'un précédent mariage dans son pays d'origine. Alors qu'aux États-Unis il est juridiquement reconnu comme homme, il est toujours enregistré comme femme au Danemark. Les autorités danoises ne veulent pas reconnaître son nouveau genre parce qu'il n'a pas subi de stérilisation. Joshua refuse de suivre la procédure requise pour obtenir un changement d'état civil au Danemark car cette procédure comprend la stérilisation ; en outre, il refuse que les identités transgenres soient considérées comme des maladies mentales : « Être coincé entre deux identités est un gros problème pour moi. J'aimerais pouvoir être moi-même quand je vais à l'école de mes enfants. Pour le système scolaire, je suis toujours enregistré comme leur mère. Les autres enfants posent des questions parce qu'ils voient bien mon prénom [féminin, malgré une apparence masculine]. C'est très difficile pour moi et pour mes enfants. »

En Finlande, pour faire modifier leur genre sur leurs papiers, les personnes transgenres doivent subir un examen psychiatrique, des traitements médicaux dont la stérilisation, et une « expérience de vie réelle ».

Juudas, 20 ans, est un homme transgenre qui vit à Tampere, en Finlande. Il a engagé une procédure pour changer d'état civil et a raconté à Amnesty International : « Je trouve choquant que les indications [de genre] sur mes papiers et dans les registres ne reflètent pas la réalité. Cela m'oblige à devoir constamment répondre à des questions. Je m'appelle Juudas, je ressemble à [un homme] mais mes papiers disent que je suis une femme. L'une des raisons importantes pour lesquelles je veux que mon genre soit reconnu est la sécurité. Mais aussi le fait que je veux que mon identité corresponde réellement à ce que je suis aux yeux de la société. »

Luca est un jeune homme transgenre norvégien qui, légalement, est toujours une femme. Il est opposé à toute intervention chirurgicale : « Je veux être reconnu comme un homme à l'état civil. En théorie, je peux obtenir cette reconnaissance mais seulement si je me fais stériliser. Pour moi, c'est hors de question. La seule solution proposée est un ensemble de traitements qui ne tient pas compte des souhaits des personnes. »

Eefje est une femme transgenre de 25 ans qui est en train de suivre une procédure de changement de genre, dont une opération de réassignation sexuelle, à la Clinique du genre de Gand, en Belgique. Légalement, elle est toujours un homme. « J'ai suivi une formation de commis de cuisine. À la fin de cette formation, j'avais un stage à faire et on m'a dit que je devais remplir le dossier de candidature avec mon prénom et mon genre tels qu'inscrits à l'état civil. Psychologiquement, cela a été très dur pour moi car pendant toute la formation on m'a appelée par mon prénom masculin. À la fin du stage, le responsable m'a dit que j'aurais pu être embauchée mais que d'autres collègues s'y étaient opposés parce que j'étais transgenre. »

Hélène, femme transgenre vivant à Paris, a été déclarée de sexe masculin à la naissance. En France, il n'existe aucun texte de loi spécifique qui permette aux personnes transgenres de faire modifier leur genre ou leur prénom sur les documents officiels. Ce changement doit être autorisé

par les tribunaux, qui ne suivent pas tous la même procédure mais imposent souvent de long traitements médicaux : « Je veux subir une opération de réassignation sexuelle, c'est important pour moi, pour pouvoir vivre comme une femme. Je me sens fille depuis l'âge de quatre ou cinq ans, mais il m'a fallu du temps pour le révéler [...] J'avais 48 ans. Je me suis fait harceler à l'école et tabasser à l'âge de 15 ans car on me voyait comme un garçon efféminé. Je m'étais fixé une date dans ma tête : je ne fêterais pas mes 50 ans en tant qu'homme, sinon je me suiciderais. C'est si difficile d'être toute sa vie en contradiction avec ce qu'on est réellement. »

Patricia est une femme transgenre de 53 ans qui, à l'état civil, est toujours un homme. Elle est mariée à Susan. Elles vivent à Cork, en Irlande, et ont deux enfants âgés d'une vingtaine d'année. Pour Patricia, la reconnaissance juridique de son genre est l'étape finale d'un long et difficile processus au cours duquel elle a pris conscience de son identité de genre. Cependant, elle et Susan sont fermement opposées à l'idée de divorcer si le célibat était une des conditions requises par la loi irlandaise pour changer d'état civil. « Le fait que d'autres personnes, en dehors de notre couple, puissent nous imposer le divorce [...] est une violation de nos droits. Je suis la même personne que quand je me suis mariée. La seule chose qui change, c'est le genre indiqué sur mon certificat de naissance. Au final, tout ce que je veux, c'est être reconnue pour ce que je suis, et cela me serait refusé. »

Le deuxième des trois enfants de Sarah, **Kelly** a été déclaré comme garçon à la naissance mais a affirmé son identité de fille dès l'âge de quatre ans. Très malheureux, cet enfant a exprimé à plusieurs reprises des pensées suicidaires. Sur les conseils d'un psychiatre, Sarah a laissé Kelly exprimer son identité de genre. Toutefois, à l'état civil, Kelly est toujours enregistrée comme garçon, avec un prénom masculin. Une fois, Sarah a été arrêtée et interrogée à l'aéroport de Singapour parce que l'apparence de Kelly ne correspondait pas aux indications de genre figurant sur ses papiers. « Les agents de l'immigration se sont moqués de nous. C'était humiliant et très blessant pour Kelly. Ils m'ont demandé : "Pourquoi le laissez-vous porter des cheveux longs et s'habiller ainsi ?" Moi, je veux juste que mon enfant vive. J'ai une enfant heureuse, maintenant, pourquoi faudrait-il finir [...] dans un hôpital psychiatrique ? Pourquoi faudrait-il attendre que mon enfant se suicide ? [...] Il est important qu'elle obtienne des papiers correspondant à son genre. Une législation adaptée [...] permettrait d'éviter [aux personnes transgenres] une vie difficile faite de discrimination, d'incompréhension et de préjugés. »

Fin/